

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-3012

présenté par

M. Nadeau, M. Nilor, Mme Bellay, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chassaigne, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Monnet, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	50 000 000	0
Conditions de vie outre-mer	0	50 000 000
TOTAUX	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement il s'agit d'apporter un soutien accru aux petites et moyennes entreprises de Martinique qui ont subies de graves dommages à l'occasion du mouvement social récent. Certaines ont été pillées, d'autres incendiées, voire détruites. Cette mesure vise en conséquence à soutenir l'économie de la Martinique et son redémarrage, à encourager la reconstruction ou la relance de

l'activité des entreprises. De faciliter aussi par un abondement des trésoreries, des investissements nécessaires, mais aussi qui doivent avoir comme objectif d'accélérer la transition énergétique ou agro-alimentaire qui peut être une sortie de crise possible. Il est donc essentiel en un premier temps pour renforcer la résilience de notre territoire face aux crises actuelles, notamment après les récents événements qui ont gravement affecté le tissu économique d'aider les entreprises en débloquent à leur intention des financements.

Pour en assurer la recevabilité, cet amendement abonde l'action 01 "Soutien aux entreprises" du Programme 138 "Emploi outre-mer" en contrepartie d'une baisse de l'action 07 "Insertion économique et coopération régionale" du Programme 123 "Condition de vie Outre-mer"